Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-200084176-20260511-2026_085_DELIB-DE

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 11 mai, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. de Stéphane de SALLIER DUPIN, Maire de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 05 mai 2026

PRESENTS : BEAUDET Xavier, BERNARD Matthieu, BERNU Sylvain, BÉZARD Marie-Sergine, BIDANEL Nathalie, BOUGUET Julia, BOURRÉ Gilles, BOUZID Nathalie, BRUNET Jean-Maurice, CARIMALO Myriam, CORLAY Nathalie, de SALLIER DUPIN Stéphane, DELAITRE Véronique, DUBOIS Philippe, GALLÉE Fabienne, GERTSCH Vanessa, GROIGNO Rémi, GUEGUEN Manuella, GUYMARD Jean-Luc, LAMIRAND Dominique, LE DOLEDEC Brice, LE GUEN Nadège, LINTANF Goulven, LORMEL Nicolas, MACHLOUT Georgette, MARTIN Bertrand, RUSU Mihaela, SAGORY Thierry, THOMAS Ann-Gaël, THOMAS Christophe, URVOY Laurence

ABSENTS :

- BURLOT David donne pouvoir à LINTANF Goulven,
- GIBIER-GODEL Tiphaine donne pouvoir à LORMEL Nicolas,
- GOASTER Samy donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- RAVARD Antoine donne pouvoir à LE GUEN Nadège,

SECRETAIRE DE SEANCE : BERNARD Matthieu

Délibération n°2026-085

Membres en exercice : 35 – Présents : 31 - Absents : 4 – Pouvoirs : 4

AFFAIRES GENERALES
CEREMA –DESIGNATION

Depuis la publication du décret d'application des dispositions inscrites à l'article 159 de la Loi 3DS, le CEREMA (Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) est devenu un établissement partagé au service de l'État et des collectivités territoriales qui y adhèrent.

Ainsi, la Commune de Lamballe-Armor adhère à cet établissement public depuis le 17 avril 2023 jusqu'au 31 décembre 2027.

Compte tenu du renouvellement électoral, il est proposé de désigner un nouveau représentant de la commune auprès de cet établissement public.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- DESIGNE BOURRÉ Gilles pour représenter Lamballe-Armor auprès du CEREMA (Centre d'Études et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement),

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-200084176-20260511-2026_085_DELIB-DE

- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le 13 MAI 2026

Stéphane de SALLIER DUPIN
Maire de Lamballe-Armor

Matthieu BERNARD
Secrétaire de séance

MAIRIE LAMBALLE-ARMOR
Côtes d'Armor